

REPUBLIQUE FRANCAISE

*_*_*_*_*

Département du NORD
Arrondissement de Valenciennes

Délibération du Conseil Municipal de la ville
d'HERGNIES

Séance du 19 septembre 2024

Délibération n° 2024-044

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle André Malraux, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Chantal DOULIEZ, Abel MERCIER – Adjoints
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Corinne DERNONCOURT, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Séverine CLEMENT (arrivée à 19h24 à compter de la délibération n°2024-045), Cédric WAWRZYNIAK, Antoine RICHARD, Betty VREVIN, Julie DI-CRISTINA– Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Bruno KOPCZYNSKI qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Corinne DERNONCOURT
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Abel MERCIER
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL
Sandrine DUMONT qui donne pouvoir à Françoise GRARD

Absentes :

Virginie VAN VOOREN
Christelle GALLIEZ

A été nommée secrétaire de séance : Julie DI-CRISTINA

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 24

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Objet : Délégation de Service Public (DSP) relatif à la gestion du multi-accueil du "Duvet d'Oie" : prolongation de la durée du contrat de DSP conclu avec Crèche Attitude SAS

Considérant que la commune d'Hergnies assure la gestion de la compétence petite enfance sur son territoire, qui accueille 168 enfants de moins de 3 ans et 294 enfants de moins de 6 ans.

Considérant que l'offre d'accueil des enfants de 0 à 3 ans se partage aujourd'hui entre la garde par les parents, l'accueil individuel proposé par les assistant-e-s maternel-le-s du secteur privé et le multi-accueil assuré par la crèche du « Duvet d'Oie » gérée par la commune.

Considérant que la structure est actuellement gérée en délégation de service public via un contrat de 6 ans conclu avec la société « Crèche attitude SAS » (groupe Les Petits Chaperons Rouges (LPCR)) ;

Considérant que le contrat de délégation de service public conclu avec la société « Crèche attitude SAS » (groupe Les Petits Chaperons Rouges (LPCR)) arrive à expiration le 27 mai 2025 ;

Considérant que le Conseil municipal s'est prononcé favorablement par délibération n°2024-034 du 25 juin 2024 sur le principe de recourir une nouvelle fois à une délégation de service public pour la gestion de l'établissement ;

Considérant la nécessité de permettre au futur opérateur de prendre possession des lieux durant la période de fermeture estivale de la crèche, soit au 11 août 2025, en vue de lui assurer un début d'activité progressif et adapté, et ce dans l'intérêt des enfants, des familles et du personnel de la crèche ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-4 et suivants ainsi que les articles R.1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L1121-1 et suivants ainsi que les articles R.3135-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2017-071 du 9 octobre 2017 du Conseil municipal de la Commune de Hergnies approuvant le recours à la Délégation de service public sous la forme d'un affermage avec clauses concessives, relatif à la gestion du multi-accueil « Duvet d'Oie » ;

Vu la délibération n°2019-041 du 7 mai 2019 autorisant le Maire à procéder à la signature du contrat de Délégation de service public sous la forme d'un affermage avec clauses concessives pour le Multi Accueil du « Duvet d'Oie » avec la Société CRECHE ATTITUDE MONS devenue CRECHE ATTITUDE SAS ;

Vu la délibération n°2024-034 du 25 juin 2024 approuvant le recours à la Délégation de service public sous la forme d'un affermage pour assurer à nouveau la gestion du multi-accueil « Duvet d'Oie » ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25/06/2024 ;

Vu le projet d'avenant joint à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité par 24 voix pour,

Article 1^{er} : D'approuver la prolongation du contrat de délégation de service public conclu avec la société « Crèche attitude SAS » (groupe *Les Petits Chaperons Rouges (LPCR)*) jusqu'au 10 août 2025 ;

Article 2 : D'approuver l'augmentation de la compensation financière versée au Délégitaire au titre de la dernière année d'exécution du contrat, augmentation calculée au prorata temporis de l'allongement de la durée du contrat (du 28/05/25 au 10/08/25). Il s'agira du montant de la compensation actualisé au 01/01/2025.

Seule la partie « fonctionnement » est concernée ; la partie « investissement » est sans objet : le remboursement du reste à charge d'investissement ayant été lissé sur la durée d'exploitation initiale du contrat ;

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°3 ci-joint du contrat de délégation de service public relatif à la gestion du multi-accueil « Duvet d'Oie ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :
- Transmission au contrôle de légalité le : 27/09/2024
- Publication sur le site internet de la ville le : 30/09/2024